

EN BREF

◆ MOUSCRON

Feu de déchets

Jeudi, vers 6 h 30, les pompiers ont été appelés pour un petit feu de déchets sur la Grand-place.

Un GPS

Mercredi matin, on a volé un GPS dans une Peugeot 3008 stationnée parc des Rosiers.

Piéton blessé

Jeudi, vers 17 h, une collision entre un piéton et une voiture s'est produite à l'angle des rues de la Liesse et du Bodé. Une femme a été blessée au pied et hospitalisée.

◆ WASMES

Un arbre sur l'autoroute

Jeudi matin, à cause du vent, un arbre est tombé sur l'autoroute A16, à hauteur de Wasmes-Audemez-Briffœil, dans le sens Tournai-Mons.

◆ GAURAIN-RAMECROIX

Accident sur l'A16

Jeudi, vers 13 h 45, un accident s'est produit sur l'autoroute A16, à hauteur de Gaurain-Ramecroix, en direction de Mons. Il n'y a pas eu de blessé mais des embarras de circulation.

◆ TOURNAI

Cinq cambriolages

Mercredi, quatre cambriolages d'habitation ont été constatés dans l'entité tournaïenne : rue du Rivage (porte d'entrée forcée, vol de PC et d'appareil photo), rue Guillaume Charlier (porte d'entrée d'un appartement forcée, vol d'une montre et de deux PlayStation), chaussée de Lille (porte vitrée donnant sur l'arrière forcée, vol de bijoux) et rue Fondation Follereau (trois individus tentent de forcer une porte de garage située à l'arrière mais celle-ci résiste et les cambrioleurs prennent la fuite). On s'est également rendu compte qu'on était entré dans une voiture Kia New Rio stationnée rue Bonnemaison pour voler un GPS.

Des vols à l'étalage

Mercredi, trois personnes ont été interpellées pour des vols à l'étalage dans des commerces : rue de la Tête d'Or, boulevard Walter de Marvis et rue du Petit Audenarde.

◆ MESLIN L'ÉVÊQUE

Vol de palettes

Mercredi matin, on a constaté qu'on était entré par effraction de la grille d'entrée dans une usine, au chemin Preuscamp, et qu'on avait volé des palettes.

LEUZE-EN-HAINAUT

Un dépôt sauvage peu banal

Une vingtaine de langes usagés ont été abandonnés

à la rue de l'Arbre à l'Écaille. « Cela fait des années que ça dure », nous dit une riveraine en colère.

● Pierre-Laurent COVELIER

Certains citoyens ont une fâcheuse tendance à prendre les rues pour des poubelles. C'est notamment le cas à la rue de l'Arbre à l'Écaille, où des riverains se disent incommodés par des dépôts sauvages qui durent, semble-t-il, depuis des années.

Dans ce paisible quartier du hameau de Vieux-Leuze, c'est un tableau peu ragoûtant qui s'offre à la vue des promeneurs. Au tout début de la rue, une quinzaine de langes usagés ont été abandonnés, à côté de déchets plus « classiques », sur un accotement herbeux jouxtant une prairie.

« C'est quand même dégoûtant de voir ça sur la voie publique, d'autant que ces déchets peuvent être mis dans des sacs-poubelle. Ce qui me révolte aussi, c'est de devoir constater qu'un peu plus loin dans la rue, d'autres langes y ont aussi été jetés », nous interpelle Lucie Lecomte, une habitante du quartier.



Cette dernière a, par le passé, alerté à plusieurs reprises les services de la Ville de Leuze, qui avaient fait le nécessaire en faisant enlever les déchets par un ouvrier communal. Mais les comportements inciviques ont perduré.

Des amendes allant de 50 € à 100 000 €

Ce n'est hélas qu'un exemple, parmi d'autres, qui illustre un véritable fléau pour bon nombre de nos communes. Les auteurs de ces incivilités s'exposent pourtant à des sanctions administrati-

ves comme le prévoit la loi.

L'article 181 du règlement général de police de la zone Belœil-Leuze stipule qu'il est interdit de jeter, déposer, déverser ou abandonner des déchets (canettes, mégots, papiers, bouteilles, restes alimentaires, déchets de toute nature...) ou des sacs-poubelle ailleurs que dans les bacs et poubelles prévus à cet effet.

Au final, c'est le citoyen qui paie !

Ces infractions s'inscrivant dans le champ environnemental sont passibles d'une

amende administrative allant de 50 € à... 100 000 €.

De tels comportements, au-delà des sanctions encourues, coûtent cher à la collectivité puisqu'au final, c'est la Commune (et donc le contribuable) qui doit prendre en charge le coût d'enlèvement des déchets.

Seulement voilà, toute la difficulté pour les autorités est d'arriver à remonter jusqu'à la source. À ce titre et à moins d'être pris sur le fait, il faut que le contrevenant ait abandonné sur place un élément qui permette de l'identifier. ■

HAINAUT

Le 101 manque de personnel

Le personnel qui répond aux appels d'urgence au Centre d'Information et de Communication du Hainaut est en sous-effectif. Sur 52 équivalents temps plein prévus dans le tableau organique, ils ne sont actuellement que 41,8 ETP effectifs à gérer les appels au 101.

Conséquence : le temps de réponse à un appel est de plus en plus long. La CSC tire la sonnette d'alarme.

Charge émotionnelle

Début janvier 2016, les syndicats lançaient déjà un signal de détresse quant à l'effectif du CIC Hainaut. Avec leur action « Allo, le 101, à l'eau », ils revendiquaient l'engagement de nouveaux call-takers au CIC du Hainaut, ces travailleurs qui prennent les appels d'urgence, 24 h/24, sept jours sur sept.

La réponse à un appel au numéro d'appel d'urgence 101 doit se faire dans les 10 secondes. « On est loin du compte », explique Christophe Pilate du syndicat chrétien CSC, confirmant ainsi une information de la RTBF. « Il faut parler actuellement d'une attente pouvant aller jusqu'à trois ou quatre minutes pour nous joindre. »

La revendication syndicale est simple : engager et revoir

le cadre de base pour l'étoffer.

« Nous demandons au gouvernement fédéral d'engager des call-takers et de revoir le tableau organique pour pouvoir remplir notre mission correctement, poursuit le représentant de la CSC. Ce tableau indique 52 ETP pour le CIC Hainaut, ce qui est encore insuffisant. Nous préconisons 63 personnes pour assumer nos missions. »

En cause : les agents en maladie en raison des charges de travail et émotionnelle qui pèsent sur la santé des opérateurs. « Des collaborateurs sont en burn-out, certains ont même dû être hospitalisés. Ce problème se produit certes dans les autres CIC mais c'est dans le Hainaut qu'il est le plus sensible. Il y va pourtant non seulement de la santé et de la sécurité des citoyens mais aussi de celle de nos collaborateurs. On a l'impression qu'on nous laisse tomber. » ■



TOURNAISIS

Zone de police : Ph. Hooreman confirmé

Mardi soir, le conseil de la zone de police du Tournais (Tournai, Antoing, Rumes, Brunehaut) a, à l'unanimité, renouvelé le mandat de Philippe Hooreman en tant que chef de corps, pour une durée de cinq ans.

Le conseil a pris cette décision après avoir entendu le rapport d'une commission composée de l'inspecteur général, du commissaire d'arrondissement, du procureur du roi de division et de Paul-Olivier Delannois, président de la zone.

« Travaillant au quotidien avec celui-ci, c'est vraiment un plaisir pour moi de voir son travail récompensé, indique M. Delannois dans un communiqué diffusé mercredi. Il dirige cette zone avec fermeté, tout en restant humain. Ces dernières années, les événements de grande ampleur sur la zone ont été gérés de manière méthodique et professionnelle, quelle que soit la nature de ceux-ci. » ■